

Un établissement en vase clos :

Des conséquences lourdes pour les personnels

ÉVREUX, le 26 janvier 2026,

Pour la majorité des personnels, la Maison d'Arrêt d'Évreux est un établissement pénitentiaire connaissant un taux de surpopulation avoisinant les 210 % et considérée comme un lieu de travail soumis à de fortes contraintes humaines, sécuritaires et professionnelles. Mais pour d'autres, c'est un simple « terrain de jeu ». Leur passe-temps favori : **Maltraiter et humilier leurs collègues.**

En effet, le bureau local de l'**UFAP UNSa Justice** dénonce avec la plus grande fermeté des comportements managériaux répétés consistant à maltraiter, dénigrer et humilier les personnels, tous corps et tous grades confondus. Ces pratiques contribuent à dégrader gravement le climat de travail, à accentuer les risques psychosociaux et à fragiliser le service public pénitentiaire.

Nous rappelons à l'ensemble des cadres que leurs fonctions impliquent **AUSSI** des obligations strictes, prévues par les textes en vigueur, notamment le code pénitentiaire en ses articles : **R122-3, R122-5, R122-7, R122-17, R122-22 à R122-24.**

Ces textes imposent notamment :

- Le respect de la dignité de toutes les personnes, y compris des personnels placés sous leur autorité hiérarchique,
- L'exemplarité, la loyauté et l'impartialité dans l'exercice des fonctions,
- L'interdiction de tout abus d'autorité ou comportement humiliant,
- L'obligation de respect, d'entraide et d'assistance entre personnels,
- L'obligation de faire cesser et de signaler tout manquement déontologique.

Aucun cadre ne peut ignorer ces obligations, ni s'en affranchir.

Les cadres sont également soumis aux obligations prévues par **le statut général de la fonction publique**, notamment :

- L'obligation de respect des agents placés sous leur autorité.
- La responsabilité de préserver la santé, la sécurité et la dignité des personnels.

La note interministérielle DAP/DGT/2025/167 du 31 juillet 2025 rappelle que les encadrants ont une responsabilité directe en matière de prévention des risques professionnels et psychosociaux, particulièrement dans les établissements en situation de surpopulation.

Dans un établissement déjà marqué par la surpopulation carcérale, la tension permanente et la surcharge de travail, les personnels n'ont pas à subir en plus, **des pressions, humiliations ou pratiques managériales toxiques.**

Les fonctions d'encadrement ne confèrent aucun droit à l'abus de pouvoir. Elles imposent au contraire responsabilité, exemplarité et respect des textes.

L'**UFAP UNSa Justice** restera pleinement mobilisée pour :

- Défendre les personnels victimes de ces agissements,
- Saisir les autorités compétentes chaque fois que les textes sont bafoués,
- Exiger des comptes lorsque le cadre légal et déontologique n'est pas respecté.

Le respect des personnels n'est pas une option, c'est une obligation légale.

Les agents de la MA d'Évreux exigent de pouvoir exercer leurs missions dans la dignité, la sécurité et le respect du droit.

À ceux qui se rendent coupables de ces abus : vous trouverez l'UFAP UNSa Justice sur votre chemin !

Nous accompagnerons tous les personnels victimes de vos comportements, afin de saisir les autorités compétentes.

*Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice**
Billy DORILAS – Eric BIGOT*